

Certificat de conformité sur les restrictions relatives à l'utilisation de certaines substances dangereuses dans des appareils électriques et électroniques pour le frontal Adestor Gloss (Directive 2002/95/CE)

La Directive 2002/95/CE sur les restrictions sur l'utilisation de certaines substances dangereuses dans des appareils électriques et électroniques, également connue sous le nom de Directive RoHS, est conçue afin de faciliter le démontage et le recyclage des appareils électriques et électroniques au terme de leur cycle de vie.

Cette Directive interdit l'utilisation des substances dangereuses suivantes :

- Plomb
- Mercure
- Cadmium
- Chrome hexavalent
- Polybromobiphényles (PBB)
- Polibromodifeniléteres (PBDE)

Toutes ces substances devraient être remplacées par d'autres, même si dans certains cas il n'est pas possible de les remplacer dans leur totalité, la Commission admet un niveau de tolérance de 0,1% pour le plomb, le mercure, le chrome hexavalent, PBB et PBDE, et de 0,01% pour le cadmium. De plus, elle permet l'usage de ces substances dans certains cas concrets, comme le stipule l'Annexe de la Directive.

Par conséquent, et conformément aux informations disponibles concernant les tests réalisés dans des laboratoires externes indépendants, notre frontal Adestor Gloss (60, 80, 90, 125 et 150 g/m²) est conforme à la Directive 2002/95/CE sur les restrictions relatives à l'utilisation de certaines substances dangereuses dans des appareils électriques et électroniques.

Marketing Department
Self-Adhesive Division

Mis à jour : avril 2014

Ce certificat de conformité se base sur les informations fournies par les fournisseurs et obtenues lors des tests réalisés que nous considérons fiables, mais ne constitue en aucun cas une garantie. La responsabilité dans l'usage approprié du produit incombe à l'utilisateur final.